



Compte-rendu de la réunion du groupe de travail Chorus du 19 décembre 2012

FO était représentée à cette réunion par Christine Marot, Maryline Mistretta, Patricia Boggi et Pierre Weihsbach.

L'administration a commencé par préciser que cette réunion constituait un point d'étape sur la situation de Chorus faisant suite à la circulaire du 7 décembre 2012 concernant la régionalisation des centres de services partagés Chorus en métropole.

FO a aussitôt réagi sur le fait que ce point était inscrit à la demande de FO à l'ordre du jour du CT du 15 novembre 2012 et a fait part de son mécontentement profond que l'administration qui n'avait alors rien à dire sur le sujet, puisse moins de 3 semaines après, adresser à l'ensemble des préfets une circulaire sur la régionalisation des CSP.

L'administration assure qu'il n'y avait là aucune intention déguisée mais que les événements sur la question se sont brusquement accélérés. Elle présente ses excuses à l'ensemble des OS pour ce malentendu.

Elle fait ensuite état après un bref rappel de la **circulaire de juillet 2009** du premier ministre, de l'initiative de gestion du dossier Chorus laissée aux acteurs locaux, du travail effectué sur le nombre d'actes de gestion par agent dont les données permettent d'établir une nouvelle fourchette depuis la mise en place de la généralisation de Chorus ainsi que de la suspension de tous les projets de réorganisation demandée par le secrétaire général du ministère en date de juillet 2012 dans l'attente du rapport de l'IGA. Cette dernière dans son étude faisant état de la taille critique des CSP ne permettant pas l'atteinte des objectifs, s'appuie sur la **régionalisation du processus à travers les expérimentations Franche-Comté, Normandie et Poitou-Charentes**. L'administration ajoute que le CSP de la Corrèze rattachée à la préfecture de Limoges au 1^{er} janvier 2013, portera à quatre, le nombre de plates-formes Chorus régionalisées et qu'il n'y a pas eu d'impact sur les agents quant à la mobilité géographique.

Ainsi, le principe décliné dans la circulaire du 7/12/12 confirmant une plate-forme installée en chef-lieu de région, il a été demandé à l'ensemble des préfets de faire remonter pour le 21 décembre 2012, un état de la situation des effectifs en place et les mouvements d'agents éventuels afin d'organiser au mieux, la régionalisation au 1^{er} janvier 2014. **Ce point sera évoqué notamment durant les dialogues de gestion pour savoir où en sont les préfectures sur la question, avec en perspective sur la base des données du questionnaire, le bouclage du plan de charges en personnels au 5 janvier 2013.** L'objectif étant d'anticiper sur les outils à mettre en place.

FO a fait remarquer que la situation désastreuse des CSP, notamment en département qu'elle dénonce depuis maintenant 3 ans, a largement entamé l'enthousiasme des agents et que la remontée de leurs réactions présentes, laisse penser qu'il n'y aura pas beaucoup de volontaires pour aller en chef-lieu de région.

FO a également demandé des précisions sur les deux dates figurant en page 2 de la circulaire concernant la mise en œuvre de la régionalisation au « *1^{er} janvier 2014 et 1^{er} janvier 2015 au plus tard* » ainsi que sur l'annexe figurant au questionnaire laissant entrevoir plusieurs possibilités de mise en œuvre au 01/01/2014 « *Plateforme régionale, plateformes départementales conservées et aucun changement* ».

L'administration répond que la difficulté étant de coordonner la situation des effectifs au regard de la situation présente avec les recrutements nécessaires pour armer les plates-formes en région par mutations et/ou concours, de ce fait, la date pourra être repoussée au 1^{er} janvier 2015 pour toutes les régions qui n'auront pu réaliser pleinement cet objectif sur un an.

Concernant le nombre d'actes de gestion, l'administration a fait **savoir que la moyenne est de 2849** et ajoute que la « massification » à travers les expériences régionales a permis **des gains en ETP avec des ratios d'actes de gestion culminant à 3554** pour l'une des plates-formes en 2011.

FO a aussitôt fait remarquer que le nombre d'actes de gestion calculé par la mission Chorus est de 3000 et qu'il n'y a donc pas lieu de s'en écarter puisque la moyenne réalisée en est proche. Pour FO, les besoins en effectifs doivent rester calés sur cette base.

Par ailleurs, le problème du manque de proximité des futures plates-formes régionales a été soulevé concernant la circulation inévitable des pièces comptables entre les départements, le chef lieu de Région et les comptables, rendant le travail plus difficile pour les chorusiens.

L'administration a répondu que la dématérialisation de ces pièces sera la réponse apportée à cette question et a fait connaître qu'une expérimentation du dispositif était en cours en région parisienne.

FO a ensuite évoqué la reconversion des agents investis dans Chorus depuis 2010 mais ne souhaitant pas aller en Région. **Il a été demandé à l'administration qu'un suivi particulier soit mis en place pour leur permettre de retrouver un poste dans les meilleures conditions**, au regard des efforts personnels consentis pour se former à Chorus et à son bon fonctionnement malgré la régionalisation qui avait été annoncée peu avant le démarrage.

FO a également exigé qu'aucune réponse ferme et définitive ne soit demandée aux agents encore hésitants quant à une éventuelle mobilité volontaire en chef-lieu de région avant que le programme de mise en place de régionalisation de Chorus ne soit totalement bouclé (nombre de postes, prime de mobilité...).

L'administration a répondu positivement à ces demandes et assuré qu'elle tiendra compte des efforts effectués.

Les agents qui refuseront de partir se verront proposer une démarche évaluation-formation auprès du délégué à la formation qui s'effectuera dans le cadre d'un « compromis » à trouver entre les besoins de l'agent et de la structure. Aucune réponse ferme ne sera demandée non plus aux agents encore hésitants tant que l'objectif-cible ne sera pas connu. Ces derniers pourront se prononcer seulement après en toute connaissance de cause.

L'administration avise ensuite qu'elle avancera sur ce dossier en recueillant tous les éléments nécessaires pour estimer au plus juste le nombre d'agents nécessaires pour armer correctement les plates-formes régionales. Ce n'est donc qu'en fonction des données connues, qu'une provision pourra être estimée et mise en place pour faire face aux éventuelles mobilités. S'il n'y a pas suffisamment de mouvements « spontanés » au titre de la mobilité, un recrutement par concours sera organisé. Enfin, ces données permettront également d'organiser le plan de formation pour les nouveaux entrants dans Chorus et de prévoir le budget nécessaire.

FO a pris acte de ces engagements et **a demandé que des consignes claires soient adressées aux préfets dans ce sens afin de lever toutes les inquiétudes des personnels sur ce sujet et surtout qu'aucune pression ne soit exercée sur les agents dans le cas où certaines régions voudraient coûte que coûte, finaliser l'opération au pas de charge, autrement dit au 1^{er} janvier 2014.**

Il est demandé à toutes les sections de faire remonter toute dérive aux consignes données.